



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2018-31

CHARGE DE MISSION PÉDAGOGIQUE

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques ayant le statut d'établissement public rattaché à une université ;

Vu la délibération n°6-20180921 du conseil d'administration du 21 septembre 2018 relative à la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilité pédagogique ;

Vu la délibération n°10-20181214 du conseil d'administration du 14 décembre 2018 relative à la charge de mission pédagogique ;

ARRÊTE

Article 1 Madame Aurore Portet est nommée chargée de mission pédagogique « Innovation » pour l'année universitaire 2018-2019.

Article 2 10 HETD sont accordées à cette mission au titre du référentiel des activités d'encadrement et d'appui des enseignants-chercheurs

Article 3 La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 17 décembre 2018

Le directeur de l'IEP de Lyon

Renaud PAYRE

